



# ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAIS

## *Demande de concession de hutte Passe Pierre*

HUTTE ACMC N° : .....

N° DDAF : .....

Dossier à envoyer à :           **M Mathieu LECOUSTRE**  
  **15 rue Pelletier Doisy**  
  **62100 CALAIS**

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre M Lecoustre au 06 22 78 49 58

### **Rappels :**

- Le prix de la concession 2025/2026 est fixé à 200 €. Nous vous demandons d'éviter le paiement en plusieurs chèques
- Merci de notifier le numéro ACMC de votre hutte au dos de votre chèque et de libellé celui-ci à l'ordre de l'ACMC
- **Joindre obligatoirement 3 enveloppes affranchies (d'un timbre supérieur à 20 grammes) et libellées à votre adresse (dont une enveloppe assez grande pour pouvoir y insérer le carnet de prélèvement)**
- La demande d'inscription de nouveaux concessionnaires doit être effectuée sur le document « demande d'ajouts de concessionnaires »
- Chaque concession doit être obligatoirement renouvelée avant le 31 juillet 2025
- La concession ne sera retournée qu'à la condition que **tous les concessionnaires de la hutte valident leur carte maritime avant le 31 juillet 2025** (sauf démission – voir article 3 et 11 du règlement intérieur)
- Toute fausse déclaration entraîne la suspension de la concession
- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association : [www.chasse-maritime-calais.com](http://www.chasse-maritime-calais.com) Rubrique : **ADHESION ET CONTACT**

